

PROMOUVOIR DE BONNES PRATIQUES DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU RIVAGE EN MILIEU DE VILLÉGIATURE

Mise en contexte et problématique



Terrain dévégétalisé

Depuis quelques années, la construction de résidences en milieu de villégiature connaît une forte progression. Des habitats riverains, qui avaient été jusque-là protégés de toute incursion par l'homme, sont devenus très convoités pour la construction domiciliaire. Au moment d'aménager, ces nouveaux venus déboisent la rive et construisent leur résidence le plus près possible du rivage

afin de profiter de la vue panoramique sur le lac. Outre le déboisement des rives, ils coupent toute végétation assimilable à de mauvaises herbes pour la remplacer par du gazon. L'aménagement est complété par une aire de stationnement asphaltée tout près de la maison, un remblai de sable sur le bord de l'eau ainsi qu'un quai de béton pour amarrer les embarcations à moteur. La problématique découle en grande partie du manque d'information des propriétaires riverains et des entrepreneurs en préparation de terrains versus les règlements environnementaux qui régissent les constructions en bordure des plans d'eau. Même si la protection de ces terrains est régie par la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, il n'en demeure pas moins que plusieurs citoyens n'en connaissent pas les principaux règlements et détériorent gravement la végétation et les berges lors de la mise en place de leur résidence. Selon le RAPPEL, plus de 59 % du périmètre habité de nos lacs est devenu artificiel. Cette destruction de la végétation riveraine entraîne souvent des



Terrain revégétalisé

problèmes de qualité de l'eau pouvant occasionner l'apparition de cyanobactéries.

Description du projet

Dans le but de faire changer les mentalités des principaux intervenants, le Comité ZIP a présenté un projet de sensibilisation pour les riverains, les entrepreneurs, les inspecteurs municipaux et les promoteurs résidentiels.

Les activités réalisées

Une demi-journée de formation a été offerte aux entrepreneurs de la région dans le but de les informer sur les principaux règlements et les aménagements à préconiser sur les berges. Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- Informer sur la pertinence de limiter l'excavation à 10 ou 15 m du littoral pour préserver la bande riveraine;
- Fournir des exemples concrets sur la manière d'aménager un terrain riverain;
- Faire connaître les autorisations requises;
- Développer leur capacité à répondre aux interrogations de leurs clients et à les orienter vers le bon organisme;
- Promouvoir des aménagements plus respectueux de l'environnement;
- Amener un meilleur respect des normes environnementales;
- Développer une nouvelle approche et de nouvelles méthodes en leur fournissant des outils de travail plus performants.



Pour les riverains, le Comité ZIP a organisé des journées «porte ouverte» où ils ont observé des aménagements de terrains modèles qui respectent les normes environnementales de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Afin d'aider les riverains à reboiser leur berge, nous avons conçu un site Internet (www.banderiveraine.com) qui renferme une multitude de renseignements sur les thèmes suivants;

- La réglementation;
- Les interventions sur les berges;

- Des schémas d'aménagement;
- Un guide des végétaux;
- Des exemples de réalisation.

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation du programme ÉcoAction d'Environnement Canada, de Ville d'Alma, d'Alcan et de Ressources humaines et Développement social Canada.